

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 Septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne s'est réuni à la salle des fêtes de Blasimon, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Christiane FOUILHAC, (Castelviel), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAI (Gornac), Denis MODET, Bruno LIMOUZIN (Mourens), Serge DURU, Éric TINTURIER (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean GOUDIN, (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Chantal DALLA LONGA (Saint Hilaire du Bois) André GOUACHE, (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Luc HÉRAULT, pv à MJ LAWATHER, Marie-José LAWATHER, Claude LUMEAU (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Catherine DAKIR, (Coirac), , Sylvianne LANGEL (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, Corinne BALAN (Blasimon).*

Excusés : *Serge RIZETTO (Castelviel), Yves RAYNE, Bernadette BOGET (Cleypac), LOPEZ Martine (Saint Martin du Puy), Gilles BUSSAC (Sauveterre), Anne CATHERINEAU (Coirac), Jean-Marie VIAUD (Mauriac), Jean-Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE (St Martin de Lerm).*

Auditeurs libres :

Francis PEYRE (St Martin du Puy, Yolande MARTY (Mauriac, Nicole LASSERRE (St Félix de Foncaude, Hervé CANTE, Daniel PALUDETTO, Corinne BOUETZ, Estelle BUREAU, David BONNEFIN, Catherine MOURLANE, M-Jeanne DULIN, Jean FAVORY (Blasimon, Philippe PAGOTTO (Caumont), Claudette BIDOUBE, J-Claude BERNEDE (Coirac).

Présentation du Club des Entreprises du Pays de Sauveterre

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Club des Entreprises du Pays de Sauveterre est venu se présenter. Il est représenté par M. Bounader Roger (président - roger@bounader-informatique.com), M. Maitrepierre Philippe (secrétaire - philippe.maitrepierre0934@orange.fr) et M. Gérasimo (trésorier - conseiller.securite@developpementetprevention.eu).

Le CEPS a été créé le 20 mars 2009. Il est composé de 36 membres. Son objectif est de créer un réseau d'entreprises sur notre territoire et d'accompagner les entreprises afin de répondre à des problématiques communes.

- Dans un premier temps, le Club réalise des réunions mensuelles pour permettre aux membres de mieux se connaître.
- Il existe une opération « start up » : Une cotisation gratuite au club pour la première année d'adhésion d'une petite entreprise.
- Une des premières actions d'ampleur, sera l'opération de mise en place de l'OCM (organisation commune et de modernisation) lancée avec le Pays du Haut EDM.

Le Club souhaite que les élus de la Communauté de Communes communiquent sur l'existence de ce Club aux entreprises du territoire et que les entreprises du Club soient consultées lors des appels d'offre des communes. La liste des membres du club est annexée au présent compte rendu.

Le Président du CEPS regrette que les commerçants n'adhèrent pas au Club d'Entreprises. En réponse, le Président indique que l'opération « vitrine » dans le cadre de l'OCM et piloté par le Pays devrait intéresser les commerçants et les inciter à rejoindre le CEPS.

Conseil Communautaire

Le Conseil est accueilli par Daniel Barbe et son Conseil Municipal.

M. le Président excuse l'absence de Martine Cauhapé et souhaite la bienvenue à ses 2 petits enfants, Noa et Louna.

Il présente les condoléances du Conseil Communautaire à Jean-Marie Viaud, Maire de Mauriac, suite au décès de son Papa.

L'appel est réalisé par Sylvie Tessier, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au précédent compte rendu.

Puis le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Daniel Barbe est nommé secrétaire de séance.

PROJET D'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Suite à une sollicitation fin juillet par la société NOVEO, un projet d'implantation d'une ferme photovoltaïque sur nos terrains de Gornac est à l'étude.

Après l'avoir présenté :

- au Conseil Municipal de Gornac.
- à Madame Cazanove (Sous Préfète)
- et aux 2 commissions développement économique et développement durable

Le bureau a souhaité qu'il soit présenté en Conseil Communautaire.

M. Duris présente le diaporama annexé au présent compte rendu.

A la suite de cette présentation, une discussion s'engage.

A la demande de Bernard Rebillou, il est proposé de visiter l'un des 2 sites NOVEO implantés à Lunel et à Narbonne afin de se faire une idée du projet.

Quelques chiffres :

- Cette ferme voltaïque de 6 ha, sur une surface de 8 ha, produirait le courant électrique consommé par 4500 habitants.
- Les recettes de location des terrains s'élèveraient à 2 500 €/ha minimum.
- Cette installation représente un investissement d'environ 10 M €

- L'installation ne nécessite pas de génie civil, sauf pour les onduleurs. L'ensemble des panneaux est implanté sur des piquets en aluminium.
- L'installation ne nécessite pas de document d'urbanisme car ne nécessite pas de demande de permis de construire. Seule une étude d'impact environnementale est utile ainsi que l'avis de l'INAO, de la Chambre d'Agriculture et des ODG (Bordeaux et Entre Deux Mers).
- Le recyclage des panneaux est intégré au projet.
- Les recettes en taxe professionnelle sont estimées à 86 000 € (selon la CLECT : 65 % reviendraient à la commune de Gornac et 35 % à la Cdc). En cas de réforme de la TP, NOVEO s'engage à verser à la CCPSDG la différence entre le montant de la TP avant la réforme et après la réforme.

Daniel Barbe trouve ce projet intéressant mais signale tout de même que s'il se réalise, nous n'aurons plus de terrains disponibles pour créer une zone d'activité pour les entreprises.

Le Président informe le conseil Communautaire que la recherche de terrain n'a jamais cessé car une collectivité qui n'a pas de réserve foncière ne peut pas avoir de projet. Il faut donc intensifier cette recherche notamment dans l'environnement de la zone de Gabachot et sur la commune de Caumont qui se trouve en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

A l'unanimité, l'assemblée est favorable pour poursuivre l'étude de ce projet de création d'une ferme voltaïque sur les terrains de Gornac.

M. le Président informe que le projet convention et de bail transmis par NOVEO sera soumis à l'avis du notaire de la communauté des communes.

Nouveau Logo & Changement de la dénomination de la Communauté de Communes

Choix d'une entreprise pour revoir le logo :

Suit au déménagement de notre Communauté de Communes, la commission réunie le 22 juillet a souhaité faire évoluer notre logo. Une consultation a été réalisée auprès de Champ de Pub et l'Alternative.

	Champ de Pub	L'Alternative
Relooking du logo	430 €	490 €
Création du logo	890 €	980 €

L'ensemble de la commission souhaite une nouvelle création. Le Président présent à la commission donne son accord pour une création et la société Champ de Pub est retenue pour la somme de 890 €.

A la suite, Didier Lamouroux présente les derniers modèles de logo sélectionnés par sa commission et la dernière réunion bureau.

En travaillant sur le logo, la commission a souhaité revoir la dénomination du nom de la Communauté.

Après un débat, le Conseil Communautaire retient à la majorité :

- la dénomination suivante « Communauté de Communes du Sauveterrois »

- le logo sur fond rouge

Le Président félicite la commission communication pour le travail effectué.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans chaque EPCI soumis à la taxe professionnelle unique, l'organe délibérant peut créer, par délibération prise avant le 1^{er} octobre pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante, une commission intercommunale des impôts directs composée de 11 membres, à savoir le président de l'EPCI et 10 commissaires. Les commissaires doivent être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres. Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant. Cette commission participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des biens.

Afin que l'ensemble des communes soient représentées, le bureau du 6 juillet avait arrêté le nombre de représentants titulaires et suppléants par commune.

M. le Président donne lecture de la composition de la commission.

Communes	Nbre de représentants	Nom et prénom
Blasimon	1 titulaire	Daniel Barbe
Cleyrac	1 suppléant	J-Claude Marieau
Mauriac	1 suppléant	J-Marie Viaud
Gornac	2 titulaires	Didier Blancheton Jean Harpin
Mourens	1 suppléant	Bruno Limousin
Castelviel	1 titulaire	Frédéric Aniello
Sauveterre	4 titulaires	J-Yves Dèche Sylvie Panchout Roger Beau Thierry Charles
Caumont	1 suppléant	Philippe Bry
Coirac	1 suppléant	Anne Catherineau
Daubeze	1 suppléant	Daniel Raoult
St Brice	1 titulaire	M-Thérèse Larribaud
St Félix	1 suppléant	Françoise Laveau
St Hilaire du Bois	1 suppléant	Francis Lapeyre
St Martin de Lerm	1 suppléant	Paul Tartas
St Martin du Puy	1 suppléant	André Gouache
St Sulpice de Pommiers	1 titulaire	Mady Lioteau
Hors territoire	1 titulaire + 1 suppléant	M. Lafue M. Soler

	22 Personnes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la composition de la commission intercommunale des impôts.

Crèche - MULTI-ACCUEIL

- relevé topographique : Afin que l'architecte puisse travailler sur le projet, un relevé topographique établi par ABAC a été nécessaire.
Le montant s'élève à 2 200.64 € ttc. Ce travail a été réalisé en urgence et M. le Président présente cette dépense afin de pouvoir régler la facture.
- Mission de Contrôle : Suite à une consultation, Patrick Maumy présente un récapitulatif des devis.

Entreprises	Mission Contrôle	Multi-accueil	Salle de sport
SOCOTEC	L, SEI, HAND	7 110 €	6 170 €
APAVE		6 580 €	5 320 €
VERITAS	L, LE, SEI, HAND	4 940 €	4 460 €
AINF	Non répondu		
QUALICONSULT		8 840 €	6 955 €
DEKRA		9 074 €	6 944 €

Le cabinet VERITAS propose la meilleure offre au prix de 4 940 € pour le multi-accueil et 4 460 € par la salle de sports.

Au vu de l'esquisse de la salle de sports que lui a présenté M. Blasquez, et l'estimation du coût des travaux qui serait largement en baisse, M. le Président demande de prendre contact avec le bureau Véritas afin d'actualiser; ce qui viendrait à diminuer le montant de la prestation « mission de contrôle ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- *donne son accord pour effectuer le relevé topographie du terrain auprès de ABAC pour un montant de 1 840 .00 HT, soit 2 200.64 € TTC.*
- *retient les propositions du cabinet VERITAS pour la mission de Contrôle du Multi-accueil pour 4 940 € HT et pour celle de la salle de sports à 3 700 € HT.*

SEMOCTOM

M. le Président informe de la mise en place de la collecte des ordures ménagères sélectives sur les deux dernières communes de notre territoire (Mourens et Gornac) qui dépendent du SEMOCTOM.

Ce syndicat nous demande notre accord pour une mise en place d'ici fin 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne l'autorisation au SEMOCTOM de mettre en place la collecte sélective sur les communes de Mourens et Gornac.

GIRONDE NUMERIQUE

Après avoir voté le montant de l'investissement maximum de 30 253 €, il est demandé de faire un choix sur la durée de son financement, soit 2 ou 19 ans.

Dans la continuité de ce qui avait été proposé, et dans la continuité des discussions budgétaires, Monsieur le Président, propose de nous acquitter de cette somme sur 2 ans, soit 15 126 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire porte son choix sur 2 ans pour la durée du financement de l'investissement.

CONVENTION D'UTILISATION DES 2 TERRAINS TENNIS

Francis Lapeyre présente la convention d'utilisation des 2 courts de tennis mis à disposition du club de Tennis de Sauveterre pour l'école du tennis ou les compétitions.

Un projet de règlement d'utilisation est en cours dans lequel est proposée une location à tout utilisateur au prix de 5 € de l'heure et de 2 € pour les moins de 18 ans.

Madame M-J LAWOTHER intervient pour signaler que le règlement présenté comporte des points à éclaircir. Ce document sert de base de discussion avec le Club de tennis qui a refusé pour l'instant de gérer l'utilisation des terrains. Ce règlement est actuellement en phase d'ajustement pour coller au mieux à la réalité des moyens mis en place aujourd'hui. (logistique, planning, moyens humains, réglementation, etc.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention d'utilisation des terrains avec le Club de Tennis.

De plus, Francis Lapeyre présente une convention de mise à disposition de la salle dans le Réseau des Assistantes Maternelles (RAM) située à l'étage rue Ste Catherine à l'Association « Musiques en Bastide » représenté par M. Rougier, président.

Cette mise à disposition concerne les cours de piano réalisés le mercredi et samedi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec l'association « Musiques en Bastides ».

PROJET ABECEDAIRE en lien avec les Bibliothèques du Territoire

Daniel Barbe passe la parole à Christiane Dulong qui avait entrepris et suivi le projet abécédaire avec Charlotte Ordroneau, les bibliothèques et le Conseil Général.

Elle indique que le projet consiste à travailler en collaboration avec les 3 bibliothèques du territoire. Ce projet d'action culturelle initié sur le département de la Gironde par la Bibliothèque

Départementale du Prêt (BDP) a pour objectif de générer une dynamique intercommunale autour de manifestations culturelles en lien avec les bibliothèques et les acteurs locaux qui les animent.

Le budget estimatif s'élève à 1800 €, celui-ci avait été inscrit au budget.
Ce projet sera réalisé courant octobre.

Monsieur le Président souhaite que cette action développe la mise en place de « points lectures » dans les communes qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord pour la réalisation de ce projet.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR à temps non complet

Suite à la promotion interne de Martine Cauhapé en tant que rédacteur, il est proposé d'ouvrir un poste à compter du 1^{er} Octobre.

L'incidence budgétaire a été envoyée à l'ensemble des membres du bureau par mail.
Le coût supplémentaire s'élève à 148 € /mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte d'ouvrir un poste de rédacteur, cadre B à raison de 14 h /semaine, à compter du 1^{er} Octobre 2009.

RECRUTEMENT DE 2 CAE pour mise à disposition du Centre de Vaccination

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la grippe A, un centre de vaccination de l'arrondissement de Langon sera installé dans les locaux mis à disposition par la commune de Langon au Château Garros.

En ce qui concerne le personnel administratif, il a été demandé une solidarité nationale aux collectivités locales.

Pour ce faire, la Sous Préfecture de Langon propose que ce personnel administratif soit recruté par les 15 Communautés de communes de l'arrondissement avec des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (pris en charge à hauteur de 95 % par l'Etat).

M. le Président informe l'assemblée que pour nous, il s'agit de 2 recrutements de 24 h.
Le centre de vaccination fonctionnera sur 4 mois du lundi au samedi. Le reste du temps sera consacré à la formation, au congé ou autre besoin en fonction de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de recruter deux CAE d'une durée de 6 mois pour 24 heures hebdomadaire et de les mettre à disposition du Centre de Vaccination.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à recruter les 2 agents administratifs, à signer leurs contrats et à signer les conventions d'objectifs et d'orientations ou tout autre document nécessaire relatif à ces recrutements.

RECEPTION TRAVAUX VOIRIE

La réception des travaux de voirie a eu lieu les 6 et 7 septembre.
Serge Duru informe que les travaux se sont bien déroulés dans son ensemble avec quelques réserves qui seront levées fin octobre.
La réception des travaux s'est clôturée par un repas pris en commun.

Une prochaine réunion est prévue 2ème quinzaine d'octobre avec la visite de M. Pénicaud.

Il informe également que nous n'avons pas obtenu la DGE pour un montant de 51 247 €.

Monsieur le Président note que cette « perte de DGE » est compensée par le marché qui est « moins disant » de près de 100000 €. Il se réjouit que notre collectivité ait eu la volonté et le courage de retenir l'offre la moins-disante.

M. Le Président revient sur les travaux effectués :

- sur la commune de Mauriac et précise qu'il a demandé à Jean-Marie Viaud de classer l'accès au Centre de Loisirs en « voirie communale ». La procédure est en cours.
- Il précise que les travaux réalisés à Saint Hilaire du Bois, après vérification sont bien sur la voirie communale.
- Il demande que soit vérifié cet aspect pour la place de Saint Romain de Vignague, dont Monsieur Soulé dit qu'elle fait partie de la voirie communale. Si ce n'est pas le cas, c'est la commune de Sauveterre qui paiera les travaux.

Le Président précise qu'au vu de nombre de communes que nous sommes, et des travaux réalisés, il est important de respecter les statuts. Il demande à la commission des routes d'y veiller.

Si les statuts ont besoin d'être modifiés, il propose qu'un groupe y travaille.

Prochain marché :

M. Soulé de la DDE ne s'occupant plus du marché voirie, il y aura lieu de lancer une consultation pour retenir les services d'un cabinet de conseil avec lequel nous la préparerons.

Route de la zone de Gabachot :

M. le Président informe que M. Carnielli est d'accord pour nous céder une bande de terrain pour élargir la route d'accès à la zone de Gabachot au prix de 1 €/m², soit environ 300 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Trophées Agenda 21

Henri Honegger informe du dépôt de 2 dossiers aux trophées Agenda 21 organisés par le CG.

- Un pour la construction du bâtiment du Relais des Services Publics
- Le second pour l'organisation du salon du Développement Durable durant la semaine nationale

Les résultats seront connus fin octobre.

Suite à une forte augmentation du taux des ordures ménagères de certaines communes, M Honegger propose que l'USERCTOM vienne s'expliquer en Conseil Communautaire.

Administratif et suivi de la Taxe de Séjour

Suite au prochain comité de pilotage sur la taxe de séjour prévu vendredi, Mme Bonnamy demande l'avis de l'assemblée sur la mission du suivi administratif qui pourrait être délégué à l'Otem.

Cette mission consiste à la mise en place, le recensement des hébergements et le suivi financier de la taxe de séjour. L'Otem a proposé de s'occuper de ce service au prix de 1850 € / an en incluant le logiciel avec un engagement de 5 ans.

Ce calcul a été réalisé sur l'engagement des 9 Cdc.

M. le Président propose un engagement sur 2 ans puis de faire le point pour savoir si la taxe de séjour est bénéfique.

Daniel Barbe répond qu'il faudra les 5 années pour connaître les retombées et de plus cela correspond avec la durée du mandat.

L'assemblée donne un accord de principe pour déléguer le suivi administratif, estimé à 1850 €, sous réserves de l'engagement de l'ensemble des cdc.

Modification des statuts

M. le Président propose de créer une commission pour réviser les statuts en intégrant le changement d'adresse.

Cette commission se compose des membres du bureau.

SCOT schéma de cohérence et d'organisation territoriale

M. le Président informe l'assemblée du projet de création d'un SCOT sur l'arrondissement de Langon d'ici la fin de l'année.

Il faudrait se positionner sachant que si l'on veut rejoindre, il faudra rajouter cette compétence à nos statuts. Il sera porté sous un syndicat mixte avec un coût de 1€ /habitant pendant 5 ans.

Plusieurs questions sont posées :

A la suite, M. Le Président demande l'avis des personnes pour créer un SCOT et propose d'inviter Mme la Sous Préfète, Mme Ménival et M. Plagnol au prochain conseil.

Point Jumelage avec la CDC de Sottrum et la Pologne

Suite au voyage réalisé à Sottrum cet été organisé par le comité de jumelage, M. le Président souhaite :

- que ce jumelage qui est actuellement entre le canton de Sauveterre et la communauté des communes de Sottrum, devienne un jumelage entre nos deux communautés des communes
- que soit étudié un jumelage avec Lubasch en Pologne – Ville jumelée avec Sottrum

La commission Tourisme, animation et développement agricole, présidée par Nicole Bonnamy est sollicitée pour mener à bien ce projet avec le Comité de Jumelage. Elle sera assistée de Charlotte Ordronneau.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

Départ à la retraite :

M. le Président informe du départ à la retraite de Maryse Klein à la fin du mois.
A cette occasion, un pot est organisé mercredi 30 septembre au Relais des Services Publics.

Prochain conseil communautaire : le 19 Octobre à Saint Martin de Lerm à 18 h 30

Commission Communication : le 22 Septembre à la CCPSG à 19 h 00

Commission Développement Durable : le 28 Septembre à la CCPSG à 20 h 30

Commission Enfance/Jeunesse : Lundi 5 Octobre à 18 h30

Réunion bureau : Mardi 6 Octobre à 18 h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h30.

